

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « créateur de prototypes de mobilier », session 2019

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

19-DEC4-07276

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°1 :

Les assemblages dans le mobilier contemporain.

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « créateur de prototypes de mobilier », session 2019

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

19-DEC4-07276

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°2 :

Les différents types de placages et leur mise en œuvre.

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « créateur de prototypes de mobilier », session 2019

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

19-DEC4-07276

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°3 :

Les différents moyens de mise en œuvre pour obtenir une pièce cintrée.

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « créateur de prototypes de mobilier », session 2019

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

19-DEC4-07276

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°4 :

Les différents types de panneaux dérivés du bois et leur mise en œuvre.

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « créateur de prototypes de mobilier », session 2019

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

19-DEC4-07276

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°5 :

Les différentes colles et leurs applications dans le domaine du mobilier.

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « créateur de prototypes de mobilier », session 2019

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

19-DEC4-07276

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°6 :

Les articulations dans le mobilier (portes, abattants, tiroirs).